## **PIECES JOINTES**

## AU DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Articles L. 512-7 et suivants du Code de l'Environnement)

## Pièce Jointe n°1

## Emplacement de l'installation projetée

(1° de l'article R. 512-46-4 du code de l'environnement)

